



N° 438/ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le: 02 AOUT 2018

**DECISION PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS  
DE RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR D'ETAT, 1ER GRADE**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

- Vu les dispositions de l'article 9 de la loi n°42-08 portant création de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- Vu la loi des cadres annexée au budget de fonctionnement de l'Agence pour le Développement Agricole au titre de l'année 2018 ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté en date du 12/04/2016 fixant l'organisation des services de l'Agence pour le Développement Agricole.
- Vu le décret n°2-11-621 du 28 Hija 1432 (25/11/2011) fixant les conditions et les modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du 22 octobre 2012 relative à la gestion des procédures de recrutement au sein des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°14/2012 du 19 Juin 2012 relative aux modalités de gestion des concours de recrutement dans les emplois publics ;
- Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n°2704.12 du 24 Juillet 2012 fixant les conditions, modalités et programmes du concours pour le recrutement des Ingénieurs d'Etat, 1<sup>er</sup> grade ;
- Vu les nécessités de service.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** L'ouverture d'un concours le **14/10/2018**, pour le recrutement, au titre de l'année 2018, d'un ingénieur d'Etat, 1<sup>er</sup> grade, chargé d'accomplir les missions confiées à l'Agence, et notamment du pilotage et de veille sur :

- La mise en place des projets agricoles du Plan Maroc Vert
- Le management des projets agricoles lancés du Plan Maroc Vert;
- L'évaluation des impacts socio-économiques des projets agricoles lancés;
- La pérennisation des projets agricoles mis en œuvre.

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en Génie Rural.

**ARTICLE 2 :** Le concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine et âgés moins de 45 ans à la date du concours.

**ARTICLE 3 :** Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite, portant le nom et prénom du candidat, son adresse, son e-mail et son numéro de téléphone ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme d'ingénieur d'Etat dans la spécialité susmentionnée ; et
- Une copie certifiée conforme à l'original de la Carte Nationale d'Identité.

**ARTICLE 4:** Les dossiers doivent être envoyés par courrier ou déposés au bureau d'ordre au plus tard le **24 Septembre 2018**, à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et Mehdi Benbarka, Batiment 2 et 3 Hay Riad – Rabat.

Aucune suite ne sera donnée aux dossiers parvenus hors délai prescrit et aux dossiers incomplets, ainsi à ceux ne remplissant pas les conditions demandées.

**ARTICLE 5 :** Le concours comporte une épreuve écrite et une épreuve orale et ce, comme suit :

Epreuves	Durée	Coefficient
<b>Une épreuve écrite</b> : portant sur la spécialité demandée.	3 H	4
<b>Une épreuve orale</b> : entretien avec un jury lié à la spécialité demandée.	20 mn au minimum	3

Seront appelés à passer l'épreuve orale, les candidats ayant une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve écrite.

**ARTICLE 6 :** Les listes des candidats convoqués pour passer les épreuves écrite et orale ainsi que les résultats définitifs seront diffusés sur le site de l'ADA ([www.ada.gov.ma](http://www.ada.gov.ma)) et le site des emplois publics ([www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)).



  
Le Directeur Général  
de l'Agence pour le Développement Agricole



Signé : El Mahdi ARRIFI